

GLOSSAIRE

ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des leviers pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES dans les transports

- Développement des modes alternatifs à la voiture individuelle : transports collectifs, modes actifs (marche à pied, cycle).
- Cohérence urbanisme / transports, au bénéfice des transports collectifs, afin d'améliorer leur utilisation et leur aire d'influence.
- Rapprochement des fonctions urbaines par un urbanisme de proximité, des formes urbaines plus compactes, une limitation de l'étalement urbain, favorisant les trajets de courte distance et l'usage des modes actifs.
- Développement et répartition territoriale des activités économiques, favorisant les circuits de production et de distribution de proximité.

Des leviers pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES dans les bâtiments

- Développement de la performance énergétique et climatique des bâtiments.
- Amélioration de la connaissance de la situation « énergétique » des bâtiments existants.
- Amélioration du confort climatique des bâtiments (confort d'été) pour la construction neuve et la réhabilitation.
- Promotion de la conception bioclimatique des formes urbaines et des bâtiments neufs, afin de limiter leurs besoins énergétiques.
- Développement de la réhabilitation énergétique et climatique de l'habitat public et privé, par le financement de travaux.
- Rénovation ciblée des logements locatifs sociaux, afin de réduire la précarité énergétique des personnes les plus modestes.
- Promotion de nouveaux comportements et modes de vie, plus économes en énergie, par le développement du conseil aux habitants.
- Formation des professionnels du bâtiment.

■ Lutter contre le changement climatique

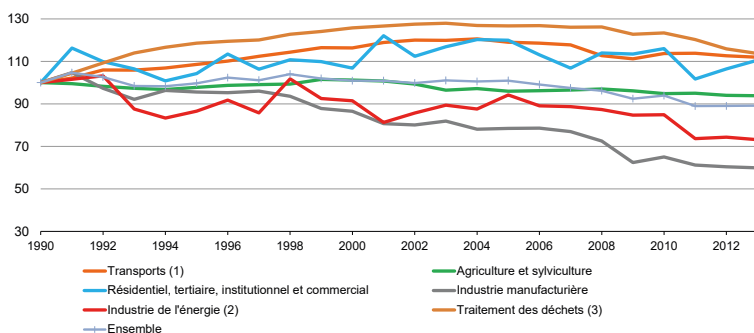
A l'horizon de la fin du siècle, l'intensité du changement climatique dépendra des politiques climatiques décidées et mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui en sont la cause : les efforts d'atténuation sont fondamentaux dès aujourd'hui pour que les politiques d'adaptation restent opérantes demain ! La stratégie d'atténuation consiste donc en une intervention anthropique pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre (GIEC, 2007).

■ Réduire les émissions de GES

Près de 80% des émissions de CO₂ dans le monde en 2012 sont imputables à la combustion d'énergie fossile. Les actions d'atténuation passent majoritairement par la réduction de cette consommation :

- en améliorant la performance énergétique des systèmes, s'accompagnant de changements de comportement des utilisateurs ;
- en substituant certaines énergies fossiles entre elles (on remplace par exemple du charbon ou du pétrole par du gaz) ;
- en développant les énergies renouvelables pour venir en remplacement des énergies fossiles.

Évolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur en France
En indice base 100 en 1990



Notes : hors UTCF (utilisation des terres, leurs changements et la forêt) ; (1) aérien et maritime : trafic domestique uniquement ; (2) y compris incinération des déchets avec récupération d'énergie ; (3) hors incinération des déchets avec récupération d'énergie, et hors captage de biogaz.
Champ : France métropolitaine, départements d'Outre-mer, Saint Martin (périmètre Protocole de Kyoto).
Source : Citepa, inventaire CCNUCC, format "Plan Climat", juin 2015.

Développer les énergies renouvelables et de récupération, afin de limiter les émissions de GES d'origine énergétique

Les énergies renouvelables et de récupération sont des énergies provenant de ressources que l'homme et la nature renouvellent en permanence (eau, vent, soleil, matières organiques...), par opposition aux énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) et nucléaires :

- pour la production électrique : l'hydraulique, l'éolien, le solaire photovoltaïque, les déchets urbains, les déchets de bois ;
- pour la production thermique : le solaire thermique, la géothermie, les déchets urbains, les bois et les déchets de bois, les résidus de récolte, le biogaz et les biocarburants.

La production s'entend nette (ou finale) c'est-à-dire déduction faite de la consommation intermédiaire en électricité des producteurs.

Des leviers pour améliorer les capacités de captage et de stockage du CO₂

- Promotion et maintien de l'activité agricole, par une gestion optimisée des terres cultivées et des pâturages.
- Promotion de techniques culturales permettant la restauration de la qualité organique des sols.
- Maintien, a minima, voire développement des surfaces boisées.
- Réduction des actes de déboisement.

Protéger et améliorer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre

Un puit de carbone est un réservoir qui absorbe le carbone de l'atmosphère et donc contribue à diminuer la quantité de CO₂ atmosphérique, principal gaz à effet de serre.

Ces puits sont aujourd'hui principalement les océans, les sols, ou certains espaces végétalisés (forêts en formation). Les océans sont les plus importants puits de carbone. Dans les mers, les mécanismes biologiques et physico-chimiques séquestrent ainsi 2,2 milliards de tonnes de carbone par an. Sur les continents, ce sont un milliard de tonnes de carbone qui sont extraites de l'atmosphère et piégées dans la végétation et les sols.

Des objectifs internationaux et nationaux

Au niveau national, la politique climatique a été considérablement renforcée ces dernières années, notamment au travers de la loi Programmation fixant les Orientations de la Politique énergétique (POPE)

en 2005, des lois Grenelle (2009 et 2010) et de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (2015). Ces lois permettent à la France de contribuer au respect des engagements internationaux pris dans le cadre du Paquet Énergie-Climat adopté en 2014.

De la même manière qu'elle s'est engagée à limiter l'augmentation de la température à 2°C, l'UE s'est fixée comme objectif de réduire, d'ici à 2050, ses émissions de 80 à 95 % par rapport aux niveaux de 1990, grâce à une action commune des pays développés. La Commission a publié, en 2011, une feuille de route qui décrit les moyens d'atteindre ce résultat de la manière la plus économique possible, ainsi que les étapes permettant d'évaluer les progrès accomplis.

La production d'électricité se réalisera alors quasiment sans émission de carbone d'ici au milieu du siècle, entraînant également une diminution de la pollution de l'air et des coûts de santé associés. L'UE, plus économe, utilisera environ 30 % d'énergie en moins en 2050. L'utilisation d'une plus grande quantité d'énergie produite localement réduira la dépendance à l'égard des importations.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Publiée le 18 août 2015 au journal officiel, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte renforce la compétence des territoires pour favoriser la décentralisation et fixe des objectifs communs pour réussir la transition énergétique :

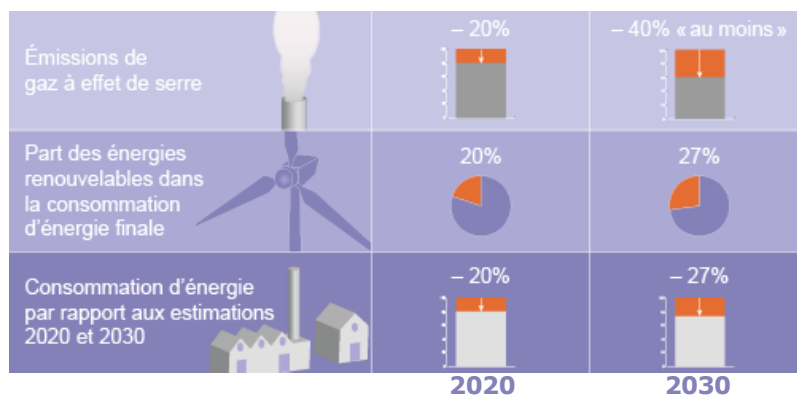


La loi prévoit également la réalisation de Plan Climat Air Énergie Territorial [PCAET] au plus tard le 31 décembre pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et le 31 décembre 2018 pour les collectivités de plus de 20 000 habitants existantes au 1^{er} janvier 2015, visant ainsi la couverture la plus large possible du territoire national.

Aujourd'hui, à travers la mise en place de leur PCAET, certaines collectivités s'engagent ainsi à diminuer de 75% leurs émissions de GES à l'horizon 2050.

Nouveaux objectifs européens Énergie Climat 2030

Source : CDE, connaissance-des-energies.org. © 2014



Pour en savoir plus :

- <http://leclimatchange.fr/attenuations-des-changements/>
- Benjamin Garnaud, « Entre atténuation et adaptation. Des approches européennes du changement climatique », Grande Europe n° 19, avril 2010 – La Documentation française © DILA
- Du bilan des PCET à l'élaboration des PCAET - Outils et pratiques des communautés en faveur de la transition énergétique - Septembre 2016 – ADEME et AdCF

Sources :

- <http://www.ademe.fr/expertises/changement-climatique-energie/quoi-parle-t-lattenuation-ladaptation>

Publications aua/T disponibles sur www.aua-toulouse.org

- Quels leviers pour réduire les îlots de chaleur urbains ?, 2017
- Atténuation du changement climatique, 2017
- Le changement climatique, 2017

aua/T

Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine
Le Belvédère - 11 bd des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4 - Tél. 05 62 26 86 26 - www.aua-toulouse.org